



POLITIQUE D'OCTROI DE RECONNAISSANCE par la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord (« CCISF »)

CRITÈRES QUALIFICATIFS

1. Chaque prix, distinction et reconnaissance (ci-après : « Reconnaissance ») décerné par la CCISF prévoit des critères qualitatifs que le comité de sélection en cause apprécie en évaluant les documents de candidatures;

CRITÈRES DE DÉTACHEMENT ET DE BONNE CONDUITE

2. Le bureau de direction de la CCISF s'assure que les Reconnaissance décernées par le comité de sélection et la CCISF prévoient et respectent les critères élaborés ci-après en matière de détachement ainsi que de bonne conduite;
3. Le candidat ne doit pas être membre en cours d'exercice du conseil d'administration de la CCISF ni être un employé de cette dernière;
4. Le bureau de direction se réserve le droit de retirer une Reconnaissance à un récipiendaire qui ferait l'objet, après l'avoir reçu :
 - a. d'une couverture médiatique défavorable et portant ombrage à la Reconnaissance; ou
 - b. d'un jugement criminel, pénal, disciplinaire ou civil dont l'enjeu serait jugé par le conseil d'administration comme dénotant un comportement dérogatoire ou non compatible ou encore, comme portant ombrage à la Reconnaissance.